

ASSOCIATION
PIERRE et ALEXANDRA
BOULAT



Scam*



Prix PIERRE & ALEXANDRA BOULAT **Règlement 2021**

L'Association Pierre & Alexandra Boulat, qui a été créée pour promouvoir l'œuvre de Pierre & Alexandra Boulat, et encourager le travail des photojournalistes, attribuera un Prix, doté de 8 000 euros par la **Scam** à un·e photojournaliste. Le Prix Pierre & Alexandra Boulat est attribué, sur présentation d'un dossier, à un·e photojournaliste en activité, sans restriction d'âge, de sexe ou de nationalité, désirant réaliser un travail personnel à caractère social, économique, politique ou culturel, dans un traitement journalistique mais ne trouvant pas de commande auprès des médias. L'attribution de ce prix permettra au/à la lauréat·e de réaliser le reportage photo dont le projet est présenté en vue de l'obtention de ce prix.

Les candidatures sont gratuites. Les dossiers de candidature peuvent être téléchargés sur

le site de VII :

<http://viipphoto.com/pierre-alexandra-boulat-award/>

le site de l'Association :

<http://pierrealexandraboulat.com/the-pierre-alexandra-boulat-grant/?lang=fr>

le site de Visa pour l'Image :

<https://www.visapourlimage.com/festival/prix-et-bourses/prix-pierre-alexandra-boulat>

ou envoyés par e-mail sur demande à Annie Boulat : annie@pierrealexandraboulat.com

Le dossier de candidature doit être envoyé au plus tard le 22 juin 2021 à minuit, par Wettransfer, à l'adresse suivante (il ne sera pas délivré d'accusé de réception) :

annie@pierrealexandraboulat.com